



Conseil de sécurité

Distr. générale
24 mai 2011
Français
Original : anglais

Lettre datée du 24 mai 2011 adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Cambodge auprès de l'Organisation des Nations Unies

Me référant à la recommandation formulée le 14 février 2011 par le Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies au sujet du conflit armé survenu à la frontière entre le Cambodge et la Thaïlande, j'ai l'honneur d'appeler votre aimable attention sur les faits suivants :

Après la réunion informelle des ministres des affaires étrangères de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), qui a eu lieu à Jakarta le 22 février 2011, l'Indonésie, qui assure la présidence de l'ASEAN, a présenté un total de sept projets de mandat pour le déploiement de l'Équipe d'observateurs de l'Indonésie dans les zones affectées de la frontière entre le Cambodge et la Thaïlande.

Le Cambodge a immédiatement fait savoir qu'il était en faveur de chacun de ces projets de mandat, et il a déjà signé la lettre d'acceptation de la proposition visant à donner effet au mandat le 3 mai 2011. La Thaïlande, en revanche, n'a toujours pas signifié son acceptation du mandat.

Pour tenter de nouveau d'accélérer le déploiement de l'Équipe d'observateurs de l'Indonésie en vue de vérifier si les deux parties à ce différend respectaient leur engagement d'éviter de nouveaux affrontements armés et d'aboutir à un cessez-le-feu permanent, une réunion trilatérale des Ministres des affaires étrangères du Cambodge, de l'Indonésie et de la Thaïlande a été organisée le 9 mai 2011 à Jakarta par le Ministre des affaires étrangères de l'Indonésie, qui assure la présidence de l'ASEAN.

À cette réunion, les ministres sont convenus de recommander sans réserve l'adoption d'un ensemble de résolutions à leurs gouvernements respectifs, tel qu'indiqué dans le résumé concerté ci-joint sur les délibérations de cette réunion (annexe I). Par les trois lettres ci-jointes, adressées à des dates successives, le Cambodge a répondu par l'affirmative et a confirmé qu'il acceptait sans réserve cet ensemble de résolutions (annexes II à IV). La Thaïlande, en revanche, n'a toujours pas signifié son accord, malgré le fait qu'elle ait reçu, à intervalles successifs, les trois lettres de rappel ci-jointes qui lui ont été adressées par le Ministre des affaires étrangères de l'Indonésie (annexes VII à IX).



Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de ses annexes comme document du Conseil de sécurité à l'ensemble des membres du Conseil.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) Kosa **Sea**

**Annexes à la lettre datée du 24 mai 2011 adressée
au Président du Conseil de sécurité par le Représentant
permanent du Cambodge auprès de l'Organisation
des Nations Unies**

**Annexe I
Résumé concerté**

Réunion entre S. E. M. Hor Namhong, Vice-Premier Ministre, Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale du Royaume du Cambodge, S. E. M. Kasit Piromya, Ministre des affaires étrangères du Royaume de Thaïlande, et S. E. M. R. M. Marty M. Natalegawa, Ministre des affaires étrangères de la République d'Indonésie, tenue à Jakarta, le 9 mai 2011

1. Suite à la réunion entre S. E. M. Samdech Hun Sen, Premier Ministre du Royaume du Cambodge, S. E. M. Abhisit Vejjajiva, Premier Ministre du Royaume de Thaïlande, et S. E. M. Susilo Bambang Yudhoyono, Président de la République de l'Indonésie, S. E. M. Hor Namhong, Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale du Royaume du Cambodge, S. E. M. Kasit Piromya, Ministre des affaires étrangères du Royaume de Thaïlande, et S. E. M. R. M. Marty M. Natalegawa, Ministre des affaires étrangères de la République d'Indonésie, se sont réunis à Jakarta le 9 mai 2011.

2. À l'issue du débat qu'ils ont tenu, ils ont réaffirmé la déclaration prononcée par le Président de l'ASEAN à la suite de la réunion informelle des ministres des affaires étrangères de cette organisation le 22 février 2011, ainsi que la déclaration du Président du dix-huitième Sommet de l'ASEAN en date du 8 mai 2011, comme suit :

« Nous avons mis l'accent sur la norme et le principe sous-jacents de l'ASEAN, selon lesquels les différends entre des États membres de cette organisation doivent être réglés à l'amiable dans l'esprit de la solidarité de l'ASEAN, conformément aux principes énoncés dans le Traité d'amitié et de coopération en Asie du Sud-Est (TAC) et à la Charte de l'ASEAN.

Nous nous sommes félicités que le Cambodge et la Thaïlande aient pris l'engagement de résoudre de manière pacifique leurs différends en recourant au dialogue politique et aux négociations, en vue d'aboutir à une solution mutuellement acceptable mettant pleinement à profit leur mécanisme bilatéral existant, avec la participation appropriée de l'Indonésie, qui préside actuellement l'ASEAN. À cet égard, nous nous réjouissons de constater que le Cambodge et la Thaïlande aient approuvé d'un commun accord le texte du mandat de l'Équipe des observateurs de l'Indonésie (EOI) dans les zones affectées par les incidents qui se sont produits en février 2011, et nous soutenons les efforts visant à créer un climat propice à la réalisation de sa mission. Nous avons également exprimé notre satisfaction et manifesté notre volonté d'encourager les efforts soutenus déployés par l'Indonésie, qui préside actuellement l'ASEAN, pour faciliter ainsi le processus entrepris grâce à son intervention opportune et le poursuivre jusqu'à son achèvement, de manière à faire progresser les efforts collectifs que nous déployons pour permettre à l'ASEAN de jouer son rôle en tant que communauté. »

3. En vue de la réalisation des objectifs précités et de l'exécution de la tâche définie par les dirigeants à leur réunion susmentionnée du 8 mai 2011, les ministres des affaires étrangères sont convenus d'une série de mesures qui devraient permettre de progresser vers une solution, selon un calendrier approprié, comme indiqué ci-après :

- Échange de lettres sur le mandat de l'EOI
- Annonce des réunions de la Commission générale des frontières/de la Commission frontalière mixte
- Début du processus : « J »



- Envoi de l'équipe d'enquêteurs de l'EOI
- Réunions de la Commission générale des frontières/de la Commission frontalière mixte
- Calendrier : « J + 5 »



- Déploiement complet de l'EOI
- Suivi des résultats obtenus par la Commission générale des frontières/la Commission frontalière mixte
- Calendrier : « J + 10 »

4. Les ministres des affaires étrangères sont convenus de recommander vivement l'adoption de la série de solutions ci-dessus à leurs gouvernements respectifs en vue d'obtenir leur approbation dans les meilleurs délais.

Annexe II

Le Vice-Premier Ministre
Ministre des affaires étrangères
et de la coopération internationale

Jakarta, le 10 mai 2011

Excellence, cher collègue,

J'ai l'honneur d'accuser réception de la lettre de Votre Excellence, datée du 9 mai 2011, ainsi que du résumé concerté des délibérations qui ont eu lieu à l'occasion de la réunion des Ministres des affaires étrangères du Cambodge, de la Thaïlande et de l'Indonésie le 9 mai 2011, et vous en remercie sincèrement. À cet égard, j'ai le plaisir de vous informer que le Gouvernement royal du Cambodge accepte sans réserve le libellé du résumé concerté susmentionné.

J'espère sincèrement que l'ensemble de résolutions proposé, prévoyant un processus en trois étapes, pourra bientôt être mis en œuvre.

Je vous prie d'agréer, Excellence, les assurances de ma très haute considération et mes salutations les plus sincères.

(Signé) Hor **Namhong**

Son Excellence
Monsieur R. M. Marty M. Natalegawa,
Ministre des affaires étrangères
République d'Indonésie
Jakarta

Annexe III

Le Vice-Premier Ministre
Ministre des affaires étrangères
et de la coopération internationale

Phnom Penh, le 19 mai 2011

Excellence, cher collègue,

J'ai l'honneur d'accuser réception de la lettre datée du 19 mai 2011 que vous m'avez adressée, ainsi qu'au Ministre des affaires étrangères de la Thaïlande, dans laquelle vous me demandez de faire connaître ma réaction à l'ensemble de solutions acceptées d'un commun accord à la réunion des Ministres des affaires étrangères du Cambodge, de la Thaïlande et de l'Indonésie, tenue à Jakarta le 9 mai 2011.

À cet égard, je tiens à vous rappeler que je vous ai déjà envoyé une lettre en date du 10 mai 2011, dans laquelle j'ai indiqué que le Gouvernement royal du Cambodge acceptait sans réserve l'ensemble de résolutions (feuille de route) que nous avons tous (c'est-à-dire les trois ministres des affaires étrangères) accepté d'un commun accord le 9 mai 2011.

Je vous prie d'accepter, Excellence, les assurances de ma très haute considération ainsi que mes sincères salutations.

(Signé) Hor **Namhong**

Son Excellence
Monsieur R. M. Marty M. Natalegawa,
Ministre des affaires étrangères
République d'Indonésie
Jakarta

Annexe IV

Le Vice-Premier Ministre
Ministre des affaires étrangères
et de la coopération internationale

Phnom Penh, le 22 mai 2011

Excellence, cher collègue,

Me référant à votre lettre datée du 19 mai 2011 et à la réponse que je vous ai adressée à la même date, je me permets de vous rappeler de nouveau que le Gouvernement royal du Cambodge a déjà indiqué qu'il approuvait sans réserve la série de solutions adoptée d'un commun accord à l'occasion de la réunion des Ministres des affaires étrangères du Cambodge, de la Thaïlande et de l'Indonésie, tenue à Jakarta le 9 mai 2011.

Afin de mettre en œuvre dès que possible l'ensemble de résolutions pour consolider le cessez-le-feu de facto sur le terrain, il est indispensable que le Gouvernement de la Thaïlande indique qu'il est en faveur de cet ensemble de solutions étant donné que les trois ministres des affaires étrangères ont recommandé son adoption « de manière positive » à leurs gouvernements respectifs, conformément au point 4 du résumé concerté.

Je vous prie d'agréer, Excellence, les assurances de ma très haute considération ainsi que mes sincères salutations.

(Signé) Hor **Namhong**

Son Excellence
Monsieur R. M. Marty M. Natalegawa,
Ministre des affaires étrangères
République d'Indonésie
Jakarta

Annexe V

Le Vice-Premier Ministre
Ministre des affaires étrangères
et de la coopération internationale

Phnom Penh, le 24 mai 2011

Excellence, cher collègue,

J'ai l'honneur de me référer à votre lettre datée du 23 mai 2011 ainsi qu'à la lettre que je vous ai adressée en date du 22 mai 2011, et relatives à l'ensemble de solutions adopté d'un commun accord à l'occasion de la réunion des Ministres des affaires étrangères du Cambodge, de la Thaïlande et de l'Indonésie, tenue à Jakarta le 9 mai 2011.

À cet égard, je tiens à souligner de nouveau qu'il est indispensable que le Gouvernement de la Thaïlande manifeste son accord pour permettre la mise en œuvre de l'ensemble de solutions susmentionné. Il est absolument inacceptable d'agir autrement, car cela irait à l'encontre des objectifs énoncés dans l'ensemble de solutions.

Je vous prie d'accepter, Excellence, les assurances de ma très haute considération ainsi que mes salutations les plus sincères.

(Signé) Hor **Namhong**

Son Excellence
Monsieur Marty M. Natalegawa,
Ministre des affaires étrangères
République d'Indonésie
Jakarta

Annexe VI

Ministre des affaires étrangères
République d'Indonésie

Jakarta, le 9 mai 2011

Excellences,

Comme suite à notre réunion tenue à Jakarta le 9 mai 2011, je vous prie de trouver ci-joint un :

Résumé concerté

Réunion entre S. E. M. Hor Namhong, Vice-Premier Ministre, Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale du Royaume du Cambodge, S. E. M. Kasit Piromya, Ministre des affaires étrangères du Royaume de Thaïlande, et S. E. M. R. M. Marty M. Natalegawa, Ministre des affaires étrangères de la République d'Indonésie, tenue à Jakarta, le 9 mai 2011

Je vous prie d'agréer, Excellences, les assurances de ma très haute considération.

(Signé) R.M. Marty M. Natalegawa

Son Excellence
Monsieur Hor Namhong
Vice-Premier Ministre,
Ministre des affaires étrangères
et de la coopération internationale
du Royaume du Cambodge
Phnom Penh

Son Excellence
Monsieur Kasit Piromya
Ministre des affaires étrangères
du Royaume de Thaïlande
Bangkok

Annexe VII

Ministre des affaires étrangères
République d'Indonésie

Jakarta, le 10 mai 2011

Excellences,

J'ai le plaisir d'accuser réception de la lettre de S. E. M. Kasit Piromya, Ministre des affaires étrangères du Royaume de Thaïlande, datée du 9 mai 2011 (avec pièce jointe), ainsi que de la lettre de S. E. M. Hor Namhong, Vice-Premier Ministre, Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale du Royaume du Cambodge, datée du 10 mai 2011, accusant réception du résumé concerté des délibérations qui ont eu lieu à l'occasion de la réunion entre S. E. M. Hor Namhong, Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale du Royaume du Cambodge, S. E. M. Kasit Piromya, Ministre des affaires étrangères du Royaume de Thaïlande, et S. E. M. Marty M. Natalegawa, Ministre des affaires étrangères de la République d'Indonésie, à Jakarta le 9 mai 2011, que j'ai joint à ma lettre portant la même date adressée à Vos Excellences.

En ce qui concerne la suggestion de la Thaïlande visant à modifier le libellé de la lettre d'acceptation à utiliser dans le cadre de l'échange de notes sur le mandat de l'EOI, j'aimerais vous faire part de quelques considérations préliminaires : en premier lieu, un projet de libellé *identique* de la lettre d'acceptation a été examiné et approuvé par le Cambodge et la Thaïlande. En fait, dans le cas du Cambodge, cette lettre d'acceptation dont le texte a été approuvé a été envoyée officiellement au Gouvernement indonésien le 3 mai 2011. Par conséquent, tout amendement apporté à la lettre d'acceptation à ce stade aurait également un effet sur la nature de l'acceptation signifiée par le Cambodge.

Son Excellence
Monsieur Hor Namhong
Vice-Premier Ministre,
Ministre des affaires étrangères
et de la coopération internationale
du Royaume du Cambodge
Phnom Penh

Son Excellence
Monsieur Kasit Piromya
Ministre des affaires étrangères
du Royaume de Thaïlande
Bangkok

En second lieu, les amendements que la Thaïlande propose d'apporter à la lettre d'acceptation semblent se rapporter à des questions que nous avons décidé, d'un commun accord, d'aborder dans le cadre de l'approche axée sur un ensemble de solutions, tel qu'indiqué dans le résumé concerté que nous avons l'intention de soumettre à nos gouvernements en y joignant une recommandation positive. En d'autres termes, bien qu'elles concernent les dispositions à prendre pour rendre l'EOI opérationnelle, elles ne se rapportent pas, à proprement parler, à l'entrée en vigueur du mandat de l'EOI.

Enfin, je tiens à prendre acte de l'approbation du contenu du résumé concerté signifiée par le Gouvernement royal du Cambodge.

Je vous prie d'agréer, Excellences, les assurances de ma très haute considération.

(Signé) R.M. Marty M. Natalegawa

Annexe VIII

Ministre des affaires étrangères
République d'Indonésie

Jakarta, le 19 mai 2011

Excellences, chers collègues,

J'accuse avec gratitude réception de toutes les communications que vous m'avez adressées depuis notre dernière réunion, tenue à Jakarta le 9 mai 2011. Ces communications ont été extrêmement utiles en ce sens qu'elles nous ont permis d'approfondir notre compréhension de la concordance de vues à laquelle nous avons abouti, à l'occasion de ladite réunion, quant à l'ensemble de solutions à recommander de manière positive à nos gouvernements respectifs.

Je pense que les conditions se trouvent maintenant réunies pour nous permettre d'entreprendre le processus évoqué dans l'approche susmentionnée.

Je vous serais très reconnaissant de me faire connaître vos vues à ce sujet.

Je vous prie d'agréer, Excellences, les assurances de ma très haute considération.

(Signé) R. M. Marty M. Natalegawa

Son Excellence
Monsieur Hor Namhong
Vice-Premier Ministre,
Ministre des affaires étrangères
et de la coopération internationale
du Royaume du Cambodge
Phnom Penh

Son Excellence
Monsieur Kasit Piromya
Ministre des affaires étrangères
du Royaume de Thaïlande
Bangkok

Annexe IX

Ministre des affaires étrangères
République d'Indonésie

Jakarta, le 23 mai 2011

Excellences, chers collègues,

Me référant à ma lettre datée du 19 mai 2011, j'ai le plaisir d'accuser réception des lettres datées des 19 et 22 mai 2011 qui m'ont été adressées par S. E. M. Hor Namhong, Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale du Royaume du Cambodge. Je suis également heureux de vous informer que j'ai eu l'occasion de m'entretenir, au cours des derniers jours, avec S. E. M. Kasit Piromya, Ministre des affaires étrangères du Royaume de Thaïlande, et S. E. M. Hor Namhong, Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale du Royaume du Cambodge.

Une fois de plus, je réitère ma ferme conviction que les conditions sont propices à la mise en œuvre de l'approche axée sur l'ensemble de solutions que nous avons définie le 9 mai 2011. En fait, cette conviction a encore été renforcée par les renseignements qui m'ont été communiqués par le général Prawit Wongsuwan, Ministre de la défense de la Thaïlande, ainsi que par le général Tea Banh, Ministre de la défense nationale du Cambodge, sur la réunion de la Commission générale des frontières qui a eu lieu en marge de la Réunion des ministres de la défense de l'ASEAN, tenue récemment à Jakarta. Il m'a en outre été signalé que les parties sont prêtes à recevoir l'équipe d'enquêteurs de l'EOI, tel qu'il est également prévu dans l'approche axée sur l'ensemble de solutions.

Son Excellence
Monsieur Hor Namhong
Vice-Premier Ministre,
Ministre des affaires étrangères
et de la coopération internationale
du Royaume du Cambodge
Phnom Penh

Son Excellence
Monsieur Kasit Piromya
Ministre des affaires étrangères
du Royaume de Thaïlande
Bangkok

À mon avis, il est important que nous maintenions l'impulsion positive engendrée par le Sommet de l'ASEAN qui vient de se conclure récemment, ainsi que par les directives que nous ont adressées nos dirigeants. Chaque élément positif inhérent à la situation sur le terrain doit être maintenu et renforcé. J'estime que l'ensemble de solutions, avec les dispositions qu'il comporte au sujet de l'entrée en activité de l'EOI et de la revitalisation du processus engagé avec la Commission générale des frontières et la Commission frontalière mixte, joue un rôle essentiel à cet égard.

Enfin, ainsi que je vous l'ai déjà signalé, à la demande du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies, j'ai reçu un appel du Secrétaire général adjoint aux affaires politiques de l'ONU, M. Lynn Pascoe, qui m'a demandé de lui fournir des renseignements sur les efforts les plus récents déployés par l'ASEAN, auxquels l'ONU continue d'accorder son soutien.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir me faire part de vos observations sur ce qui précède.

Je vous prie d'agréer, Excellences, les assurances de ma très haute considération.

(Signé) R. M. Marty M. **Natalegawa**
